**SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

**Bâche de protection 4M X 3M**

**XHS455**

**Description :**

Bâche de protection en polyéthylène basse densité, translucide.

**Usage :**

Cette bâche très résistante et étanche protège les meubles, les biens, ou les sols à l'occasion d'un déménagement, de travaux, d'un stockage longue durée.

* Déménagement : Protège les meubles, canapés, matelas ou électroménager contre les salissures et l'humidité pendant le transport.
* Stockage : Couvre efficacement les objets sensibles à la poussière dans les caves, greniers, box ou entrepôts.
* Travaux : Sert de protection temporaire des sols, murs ou mobiliers lors de rénovations, peinture ou aménagement.

**Caractéristiques techniques et visuelles :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Unité** | **Valeur** | **Tolérance** |
| Composition | PEBD |  |  |  |
| Matières recyclées |  |  | 50% |  |
| Couleur | Translucide |  |  |  |
| Epaisseur |  | µm | 40.0 | +/- 2.5 |
| Largeur |  | mm | 3000 | +/-3% |
| Longueur |  | mm | 4000 | +/-3% |
| Nombre housses par carton |  |  | 20 |  |

Les données techniques ci-dessus sont le résultat d'une moyenne des analyses obtenues et peuvent être modifiées sans préavis. Compte tenu de la diversité des applications, l'utilisateur doit vérifier si le produit convient à l'utilisation souhaitée et il en assume la pleine responsabilité. La présente fiche annule et remplace tout document antérieur relatif à ce produit.

**Consignes de sécurité**

* Stockage :
  + Conserver dans un endroit sec et à l’abri de la lumière directe du soleil.
  + Éviter de placer le produit à proximité de sources de chaleur ou d’objets tranchants.
* Précautions d’utilisation :
  + Tenir hors de portée des enfants : risque d’étouffement lié à la matière plastique. Ne jamais laisser un enfant jouer avec le produit.
  + Ne pas utiliser à proximité d’une source de chaleur, d’une flamme ou d’un appareil de chauffage : le polyéthylène est inflammable.
* Gestion des déchets :
  + La housse est recyclable. Déposer les déchets dans un centre de recyclage adapté au polyéthylène (PE).
  + Ne pas jeter dans la nature, car il peut constituer une source de pollution plastique.

**Consignes d’utilisation :**

* Déplier la bâche sur une surface propre et sèche.
* Fixer si nécessaire à l’aide de ruban adhésif, tendeurs ou sangles.
* Ne pas utiliser comme bâche de couverture permanente ou dans des conditions extrêmes.

**Traçabilité :**

Le produit commercialisé est stocké et géré par notre société sœur Bulteau Systems, qui dispose d’un système de traçabilité des produits. Un numéro de commande à 5 ou 6 chiffres est inscrit sur chaque carton de conditionnement. En cas de non-conformité majeure identifiée sur une commande client, nous sommes en mesure de procéder à un rappel de marchandises. Toutes les usines du groupe Bulteau Développement, ainsi que nos partenaires extérieurs se sont engagés à partir de ce numéro, à remonter au lot de fabrication et aux matières premières utilisées. Si vous n’étiez pas en mesure de nous communiquer ce numéro (carton de conditionnement mis au rebus), nous pourrions néanmoins identifier le lot livré grâce à la gestion informatisée de nos stocks.

La procédure de traçabilité est formalisée dans le système de management sous le nom : Q-140-005 Identification et traçabilité des produits. Veuillez noter que nous mettons tout en œuvre pour garantir la qualité des produits que nous livrons à nos clients, notamment au travers des contrôles régulièrement pratiqués dans le laboratoire de mesures interne de notre société sœur Bulteau Systems.

**Autocertification de conformité :**

Le produit est fabriqué en France.

Nous, D-Menago, certifions que ce produit d’emballage :

* est conforme à la règlementation REACH, et notamment ne contiennent pas de substances extrêmement préoccupantes au sens du Règlement REACH (CE) n°1907/2006 inscrites sur la Liste Candidate de l’ECHA (liste du 21/01/2025), à une concentration supérieure à 0,1 % en rapport masse/masse.
* est conforme à la Loi AGEC, notamment à l’arrêté du 28/09/2023 concernant les perturbateurs endocriniens (fixant la liste des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne mentionnées aux I et II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique et les catégories de produits présentant un risque d'exposition particulier mentionnées au II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique). et l’arrêté du 30/08/2023 concernant les substances dangereuses (Arrêté du 30 août 2023 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets).
* est fabriqué sans ajout intentionnel de PFAS en cours de fabrication conformément au plan d’action ministériel « PFAS 2023-2027 »
* est fabriqué sans ajout d’allergènes (liste des 14 allergènes issue du règlement (UE) n°1169/2011 – Annexe II.
* est conforme aux directives 2004/12/CE et 2005/20/CE, Décisions 97/129/CE du 28 janvier 1997, modifiant la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 du parlement Européen et du conseil relative aux emballages et déchets d’emballages.
* est fabriqué dans le respect des limites réglementaires au sujet des métaux lourds (Plomb, Cadmium, Mercure et Chrome hexavalent).
* est un produit sans impression, et n’est donc pas concerné par l’arrêté du 13 avril 2022 (loi AGEC) concernant les huiles minérales MOAH-MOSH.
* ce produit n’est pas destiné à entrer en contact avec des denrées alimentaires, il n’est donc pas concerné par le Règlement cadre Européen 1935/2004 concernant les MCDA ou par la Proposition 65 de l’état de Californie.
* A noter : Les substances citées n’étant pas attendues dans nos produits, aucune analyse n’est menée pour justifier leur absence.